



UN NOUVEL ÉLAN POUR LES MANAGEURS DE SANTÉ

Le SMPS s'est toujours engagé pour la reconnaissance de la fonction de directeur des soins. Quels que soient les lieux d'exercice, l'implication des directeurs des soins se démontre par la qualité de leurs engagements au quotidien et les valeurs qui les animent. Le SMPS est le seul syndicat à assurer une représentation dédiée des directeurs et cadres de la fonction publique hospitalière. Le SMPS a pour volonté de soutenir le haut potentiel de ce corps insuffisamment connu et reconnu des pouvoirs publics.

Le SMPS privilégie le dialogue et obtient, seul, des avancées statutaires. Les récentes mesures proposées par les pouvoirs publics représentent un premier pas, certes largement insuffisant mais encourageant. Le SMPS a obtenu la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ainsi que la revalorisation de la part fonction de la PFR. Par ailleurs, le SMPS a également obtenu l'intégration des directeurs des soins dans les dispositifs d'accompagnement prévus pour la mise en place des GHT ainsi que la prime de direction commune.

Ces avancées ne répondent pas à toutes les attentes des directeurs des soins. **La crise d'attractivité que connaît ce corps doit trouver une réponse consolidée et immédiate.**

Dans des contextes de plus en plus agités et insécurisés, **l'engagement et l'implication quotidiens des directeurs des soins sont sans faille.** Cet exercice délicat et exigeant est assuré avec un sens aigu des responsabilités. Les directeurs des soins participent activement au pilotage du déploiement de mesures, certes indispensables mais aussi souvent impopulaires qui peuvent contribuer à la dégradation de nos environnements de travail.

Il est urgent que notre corps soit enfin reconnu à sa juste valeur. Il faut donc aller plus loin et continuer à s'engager pour les indispensables évolutions statutaires qui doivent se concrétiser par des mesures indiciaires et indemnitaires fortes et rapides.

Le SMPS demande une revalorisation des grilles indiciaires, afin de les adapter aux parcours de carrière des directeurs des soins (raccourcissement des durées d'échelon et création d'un Graf).

Le SMPS prône également un alignement des montants de référence de la part résultat de la PFR sur ceux des directeurs d'hôpital, selon l'argument : « à responsabilité égale, reconnaissance égale ».

Le SMPS appelle les pouvoirs publics à prendre en compte rapidement de l'exercice territorial dans la rémunération des professionnels et le redimensionnement du nombre d'emplois fonctionnels.

Le SMPS défend le principe de spécificité des métiers et des exercices. Ainsi :

- pour les directeurs des soins exerçant en établissements de santé, le SMPS demande une requalification de nos missions et de nos champs d'action, que les GHT ont transformés ;
- pour les directeurs des soins exerçant dans les instituts de formation, le SMPS demande la mise en place d'une étude d'impact rapide sur les effets de l'universitarisation ainsi qu'une clarification des possibilités et des modalités de passerelles vers la fonction publique de l'enseignement supérieur ;
- pour les directeurs des soins exerçant en ARS, le SMPS affirme la nécessité de confirmer leur rôle d'expert ainsi que de conforter leur rôle fondamental en tant que conseillers techniques et pédagogiques.

Plus que jamais, le SMPS est aux côtés des directeurs des soins, dans l'accompagnement de leur parcours et dans leur défense individuelle.

Pour une
revalorisation
des grilles
indiciaires

Élections professionnelles **CAPN DS 2018**

DIRECTEURS DES SOINS



HORS CLASSE



Rémy Chapiron
CH Verdun Saint-Mihiel



Marc Bordier
CH de Blois



Véronique Marin La Meslée
Assistance publique
Hôpitaux de Paris



Hervé Quinart
CHU de Reims



Chantal Milliet
GHI Le Raincy-Montfermeil
GH Montreuil
CHI d'Aulnay-sous-Bois



Brigitte Lemaire
CH de Saint-Dié



Elisabeth Wisniewski
Institut de formation
CH de Laxou



Brigitte Sifferlen
GIP IFPS
Quimper

CLASSE NORMALE



Céline Laroche
CH de Saint-Dizier



Christine Mokritzky
CH d'Orthez



Patrick Javel
CH Sèvre-et-Loire



Valérie Corre
Institut du vieillissement
Lyon

- + Simplifier le système et libérer les énergies
- + Faire du territoire un atout pour l'offre en santé et une opportunité pour les parcours professionnels
- + Considérer les managers de santé comme créateurs de valeur et acteurs de l'innovation
- + Redonner du sens et agir sur l'attractivité des parcours
- + Accompagner les directeurs, ingénieurs, attachés et cadres dans leurs missions et tout au long de leur carrière

SMPS affilié à l'UNSA Santé Sociaux Public et Privé

Directeurs et cadres, votez

SMPS 
MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ